

Décret

Générale

modern

Décret n° 80-114 /PR/FIN au décret n° 79-102/PR du 3.11.1979 relatif aux logements administratifs et avantages en nature.

n° 80-114 /PR/FIN

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
23 septembre 1980

Numéro JO
n° 5 du 01/03/1981

Date du numéro
1 mars 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°s 77-001 et 77-002 du 27 Juin 1977

VU l'ordonnance n° 77-008 du 30 Juin 1977

VU le décret n° 78-072/PR du 2 Octobre 1978 portant nomination des membres du Gouvernement

VU le décret n° 79-102/PR du 3 Novembre 1979 relatif aux logements administratifs et avantages en nature

VU l'arrêté n° 65/SP/CG du 10 Juin 1965 portant réglementation du logement dans le territoire modifié par : – arrêté n° 66/99/SP/CG du 4 Août 1966 – arrêté n° 67-12/SP/CG du 8 Février 1967 – arrêté n° 14/SP/CG du 8 Février 1967 – arrêté n° 34/SP/CG du 23 Août 1967 – arrêté n° 282/SG/CG du 28 Février 1968 – arrêté n° 73-065 du 23 Août 1978. SUR PROPOSITION DU MINISTRE DES FINANCES LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU EN SA SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 1980.

TEXTE INTÉGRAL

Aux articles 5, 8, 11 paragraphe 2 et 13 alinéa 2 ouvrant respectivement droit à la gratuité du logement, de l'ameublement, des consommations d'eau et d'électricité et des communications téléphoniques. AJOUTER – le TRÉSORIER PAYEUR NATIONAL.